

Conseil Municipal du 09 juin 2026 - Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le **09 juin** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 juin 2026 s'est réuni à la Mairie de Cussac à **18h15**, sous la présidence du Maire, Louis BRUNET

ETAIENT PRESENTS :

Louis BRUNET, Jean-Marie ERIMANTE, Patricia MOUSNIER, Michel GERAUDIE-LAVIALLE, Jean-Jacques LEVEQUE, Sylvie AUZEMERY, Rémi NEVEUX, Didier LALOY, Emmanuel VIALE, Mathilde CHAULET, Josiane LEFORT, André RAVET

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Marie-France GUÉNÉ, Sandrine PERVERIE, Dominique CHAMBON

EXCUSE (sans procuration) :

Secrétaire de séance désigné(e) : Jean-Jacques LEVEQUE



POUR VOTE

POINT N°1	Validation du compte rendu de la précédente réunion du 28 mai 2026	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

POINT N°2	Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu, en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il rappelle la composition de la commission ainsi que les conditions que doivent remplir les membres de celle-ci.

Il explique également au Conseil Municipal le fonctionnement et le rôle de la CCID et propose de soumettre au Directeur des Services Fiscaux les commissaires suivants :

Elu titulaire : Monsieur le Maire

Proposition des commissaires titulaires (12 noms pour 6 postes à pourvoir) :

Nom Prénom	Adresse	Code Postal	Commune
PETITPAS Christian	31, Rue de Saint Mathieu	87150	CUSSAC
AUZEMERY Sylvie	6, Rue des Lilas - Négrelat	87150	CUSSAC
LALOY Didier	4, Rue des Petites Maisons – La Génette	87150	CUSSAC
PERVERIE Sandrine	1, Le Chalet des Ribières	87150	CUSSAC
JARDIN Bruno	9, Allée du Breuil	87150	CUSSAC
HEBRAS Laurent	15, Rue des Vignes Blanches	87150	CUSSAC
FORESTIER Christian	60, Rue des Vergnes du Mas – La Termenière	87150	CUSSAC
GERAUDIE-LAVIALLE Corinne	7, Rue du Feuillardine	87150	CUSSAC
FREDON Michel	15, Rue de la Grande Maison – La Génette	87150	CUSSAC
BARNY Nathalie	14, Rue du Grand Rieu	87150	CUSSAC
FAYE Dominique	7, Rue des Vergnes du Mas – La Magnine	87150	CUSSAC
ROULAUD Aline	La Forêt	87150	CUSSAC

Proposition des commissaires suppléants (12 noms pour 6 postes à pourvoir) :

Nom Prénom	Adresse	Code Postal	Commune
FREDON Marcel	3, Route du Moulin de la Brégère	87150	CUSSAC
PENIFAURE Jean-Louis	5, Rue Grand Puyconieux	87230	DOURNAZAC
LHOMME Francis	4, Place du Puits de Cromières	87150	CUSSAC

SARDIN Hervé	22, Rue du Brunet - Vergnolas	87150	CUSSAC
LEVEQUE Jean-Jacques	12, Rue des Mésanges – La Plaine	87150	CUSSAC
GUÉNÉ Bertrand	14, Rue du 08 mai 1945	87150	CUSSAC
ROUGIER Jean-Marc	45, Route de Saint Mathieu	87150	CUSSAC
ROULAUD Simon	1, Le Mas	87150	CUSSAC
DARCY Bernadette	42, Rue de Saint Mathieu	87150	CUSSAC
LERONDEL Alain	2, Rue des Acacias – Les Pénéloüs	87150	CUSSAC
ALAFORT Annabelle	6, Rue de la Fontanelle	87150	CUSSAC
ZOPPI Stéphane	2, Rue des Frênes – Les Pénéloüs	87150	CUSSAC

Ces listes sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

POINT N°3	Commissions de travail de la Communauté de Communes Ouest Limousin : Inscriptions de conseillers municipaux sur proposition u Conseil Municipal
----------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°2026-17 en date du 04 mai 2026, le Conseil Communautaire de la CC Ouest Limousin a décidé de créer 10 commissions de travail pour la durée du mandat 2026-2032. Cette délibération a été prise dans le respect de l'article 26 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes. Ces commissions sont les suivantes :

- Finances
- Lecture publique, vie associative, communication
- Développement économique et touristique, communication
- Urbanisme, planification
- Cycle de l'Eau, SPANC
- Petite enfance, enfance, jeunesse, sport
- Cohésion Sociale
- Bâtiments
- Voirie
- Ordures Ménagères

L'article 26 du Règlement Intérieur stipule que :

"Le Conseil Communautaire met en place des commissions consultatives permanentes, en lien avec une compétence communautaire, et rattachées au Président, qui est président de droit de toutes les commissions, ou à un Vice-Président responsable de commission sur délégation du Président. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil de Communauté à l'initiative de ses membres.

Hors Président et Vice-Présidents, la représentation est d'une personne maximum par commune (article L.5211-40-1 du CGCT). Les conseillers municipaux peuvent s'y inscrire, sur proposition des communes.

A défaut d'assiduité, appréciée par le Président et le Vice-Président en charge de la commission, un élu peut être remplacé.

Le Conseil de Communauté peut former, au cours de chaque séance, des commissions thématiques. De même, il peut décider de la création de groupes de travail spéciaux pour l'examen d'une ou de plusieurs affaires généralement en lien avec une commission thématique.

Le directeur de la Communauté de Communes ou son représentant peut assister aux séances des commissions consultatives permanentes ou des groupes de travail spéciaux.

Les séances de ces commissions et de ces groupes de travail ne sont pas publiques. "

Pour rappel, la représentation de vos conseillers municipaux au sein des commissions de travail de la CC Ouest Limousin devra respecter les dispositions du dernier alinéa de l'article L2121-22 du CGCT pour les communes de plus de 1000 habitants, et avoir lieu au scrutin secret comme l'a jugé le Conseil d'Etat dans une décision en date du 29 juin 1994 (CE 29 juin 1994 n°120000).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se porter candidats aux commissions auxquelles ils souhaitent siéger et de passer au vote à bulletin secret pour chaque commission.

Sont donc, après délibération et vote, désigner pour siéger au sein des commissions de travail de la Communauté de Communes Ouest Limousin :

- Finances : Mme CHAULET Mathilde
- Lecture publique, vie associative, communication : Mme GUÉNÉ Marie-France
- Développement économique et touristique, communication : Mme MOUSNIER Patricia
- Urbanisme, planification : Mr ERIMANTE Jean-Marie
- Cycle de l'Eau, SPANC : Mr LEVEQUE Jean-Jacques
- Petite enfance, enfance, jeunesse, sport : Mme AUZEMERY Sylvie
- Cohésion Sociale : Mme PERVERIE Sandrine
- Bâtiments : Mr GERAUDIE-LAVIALLE Michel
- Voirie : Mr LALOY Didier
- Ordures Ménagères : Mr NEVEUX Rémi.

POINT N°4-1	Chaufferie bois communale : travaux de remise en état	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante que la chaufferie bois et les sous-stations ont besoin de travaux de remise en état. Un devis a été établi par la société DALKIA en novembre 2025. Celui-ci s'élève à 42 698,25 € HT soit 51 237,90 € TTC. Il précise qu'il serait opportun de valider ce devis rapidement car cela permettrait à l'entreprise d'intervenir avant la période de chauffe (octobre à mai).

Monsieur RAVET propose de faire établir un devis comparatif par la société ENGIE. Il est convenu qu'en raison du peu de temps d'intervention avant la reprise de la saison de chauffe, cette demande ne peut être réalisée.

A l'unanimité des votants, Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis de la société DALKIA.

POINT N°4-2	Travaux Eclairage Public - Chambinaud	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux au lieu-dit « Chambinaud », il est envisagé une modification de l'implantation de l'éclairage public, à savoir la suppression du point lumineux au droit du 5 Rue des Négreris et l'ajout d'un point lumineux entre le 1 et le 4 Chemin du Clédier de Chambinaud.

Le montant du devis établi par le SEHV s'élève à 16 030,86 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis autorise Monsieur le Maire à signer une convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV et de solliciter le Département de la Haute-Vienne pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD).

Un courrier sera adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour lui demander son accord de débiter les travaux avant le dépôt de la demande de subvention.

POINT N°4-3	Entretien de la plantation subventionnée en forêt communale de Cussac	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Suite aux plantations effectuées dans la Forêt de Boubon, il convient de les entretenir. L'ONF a sollicité 3 entreprises pour effectuer cette mission (dégagement automnal en plein, débroussaillage périmètre clôture, application automnale répulsif cervidés).

Les devis sont les suivants :

- SAS VALLADE-DELAGÉ : 7 452,10 € H.T.
- BRAGE Sylviculture : 7 897,50 € H.T.
- CFBL : 6 255,24 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise CFBL.

POINT N°4-4	Réhabilitation système électrique Eglise	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Suite au rapport de l'APAVE et à un constat des élus en charge des « Bâtiments », il apparaît que le système électrique de l'église est défectueux et dangereux.

Un devis pour une remise aux normes de ce dispositif a été sollicité auprès de l'entreprise CEGELEC. Celui-ci s'élève à 45 151,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société CEGELEC et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour une éventuelle subvention.

POINT N°4-5	Remplacement coffret électrique Place de la Mairie	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Lors des diverses manifestations organisées sur la Place de la Mairie, certaines associations ont été confrontées à des problèmes électriques du coffret situé que la Place de la Mairie.

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, il a été demandé un devis à la société CEGELEC. Le devis est de 6 062,96 € TTC. Celui-ci est validé à l'unanimité.

POINT N°5	Location du Chapiteau de la Fontanelle par les Associations Cussacoises	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations Cussacoises bénéficient de la gratuité de la location de la salle et de la cuisine du Chapiteau de la Fontanelle (partie Haute) une fois par an pour l'organisation de manifestations ouvertes au public et qui ont un intérêt culturel, social et communal reconnu.

Il propose de porter cette gratuité au nombre de deux par an à condition qu'il s'agisse de deux manifestations différentes.

Bien entendu, la gratuité ne prendra pas en compte les forfaits « Sono » et « Chauffage » et les associations seront tout de même soumises au versement des cautions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition ci-dessus.

POINT N°6	Commissions communales – Modification du Président de la commission « Communication »	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Patricia MOUSNIER est actuellement Présidente de la Commission « Communication ». Pour raisons personnelles, elle souhaite ne plus présider cette commission mais rester tout de même membre. Il propose que Monsieur Jean-Jacques LEVEQUE soit nommé à cette présidence.

Monsieur Jean-Jacques LEVEQUE est nommé Président de la commission « Communication » à l'unanimité des votants.

POINT N°7	Budget principal : Décision modificative n°1	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Lors de la confection du budget primitif 2026 du budget principal, la réalisation des travaux de la Route de Limoges a été prévue à l'article 2151. Ces travaux concernant une voie départementale, ces travaux doivent être comptabilisés au compte 45812. Il convient par le biais d'une décision modificative de transférer les crédits du compte 2151 vers le compte 45812.

La décision modificative suivante est acceptée à l'unanimité des membres :

INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2151	Réseaux de voirie	- 68 500,00 €	
45	45812	Opération de mandat - Département	+ 68 500,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

POINT N°8	Adoption de la convention fourrière 2026 avec la SPA de la Haute-Vienne	POUR	15
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante de la convention fourrière avec la SPA de la Haute-Vienne pour l'année 2026.

En contrepartie du service rendu, la cotisation s'élève pour l'année 2026 à 1,22 € par habitant.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la SPA de la Haute-Vienne pour l'année 2026 à l'unanimité des votants.



POUR INFORMATION

➤ Passage du Pressoir

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mur en bordure du Passage du Pressoir s'effondre. Il précise qu'un arrêté municipal a été pris afin d'interdire le passage dans cette ruelle. La propriétaire du mur a été prévenue et fait le nécessaire pour rétablir la situation

➤ Réponses aux questions des élus

- Monsieur RAVET, par mail, a demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir préciser ce signifie « le réseau des élus » et pourquoi un appel aux candidatures n'a-t-il pas été divulgué également sur les panneaux lumineux de la commune.

Monsieur le Maire précise que par les termes « le réseau des élus », il a voulu dire « le bouche à oreille ».

En ce qui concerne l'appel à candidatures des Cussacois pour participer aux commissions ouvertes, il rapporte que des articles ont été diffusés dans la presse mais également via Intramuros, Facebook... et que cette information sera également relatée dans le bulletin municipal qui sera distribué en juillet prochain.

- Par mail, Madame LEFORT a demandé s'il était possible d'avoir un retour sur les échanges qui ont lieu en Conseil Communautaire et de connaître les organismes auxquels participent les délégués communautaires de Cussac.

Monsieur le Maire informe les élus que le procès-verbal du Conseil Communautaire du 04 mai 2026 a seulement été approuvé le 08 juin 2026.

Il communique les différents organismes et commissions auxquels les délégués communautaires sont membres.

Il précise que les documents transmis par la Communauté de Communes Ouest Limousin sont souvent très volumineux. Il propose aux membres du Conseil Municipal de leur transmettre par mail (si la CCOL ne le fait pas) mais également de pouvoir les consulter en Mairie sur un poste informatique à leur disposition.

- Madame LEFORT a sollicité Monsieur le Maire sur la formation des élus et notamment sur la délibération qui doit être prise par le Conseil Municipal pour le budget accordé.

Monsieur le Maire précise que cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal et qu'en effet, les élus peuvent bénéficier de formations (statut de l'élu local, finances publiques, pouvoirs de police du Maire, ...) financés soit via le budget communal soit par le biais du DIF élus.

➤ SPANC

Une réunion publique sur le SPANC aura lieu le 09 juillet 2026 à 18 h au Chapiteau de la Fontanelle.

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.

***Le Maire,
Louis BRUNET***

***Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques LEVEQUE***

Valide